

prouvent grand-chose, mais ils démentent, à mon avis, la déclaration du solliciteur général selon laquelle les statistiques étayent sa position abolitionniste. A mon avis, c'est le contraire qui est vrai.

● (5.30 p.m.)

Les statistiques ayant le plus de valeur, à tous points de vue, sont celles qui donnent les taux d'homicide pour les divers pays. On les trouve à la page 86 du même ouvrage. Les taux d'homicide pour 100,000 habitants figurent dans deux tableaux. Voici quelques taux concernant divers pays où la peine de mort existe: C'est El Salvador qui a de loin le taux le plus élevé: 44.3. Viennent ensuite la Bolivie, 6.6; les États-Unis, 5.8; l'Espagne, 1.4; le Canada, 1.2; l'Australie, 1.1; la Nouvelle-Zélande, 1.1; la France, 0.8; l'Irlande, 0.6; l'Écosse, 0.6; l'Angleterre et le Pays de Galles, 0.5. Pourquoi y a-t-il une telle différence entre l'Espagne et l'Italie, qui n'a pas la peine de mort et dont le taux est de 2.4? A bien des égards, ces pays se ressemblent. On voit que l'absence de la peine de mort en Italie constitue un facteur auquel on peut attribuer cette différence.

L'autre colonne renferme une liste de pays où la peine de mort n'est pas imposée: Colombie, 15.9; Porto Rico, 14.1; Costa Rica, 5; République dominicaine, 4.9; Finlande, 4.6; Italie, 2.4; Autriche, 2.1; Portugal, 1.6; Belgique, 1.4; Allemagne occidentale, 1.2; Danemark, 1; Suisse, 1; Suède, .8; Norvège, .5; Pays-Bas .4. Ces données statistiques ne sont pas des preuves décisives mais, à mon avis, elles démontrent clairement que dans les pays où l'on manifeste un solide respect à l'égard de la loi, la proportion d'homicides est faible, mais que dans ceux où il existe une tradition de violence, la proportion est élevée. Nous constatons notamment ce fait aux États-Unis où le taux est faible dans les États de la Nouvelle-Angleterre, tandis qu'il est beaucoup plus élevé dans les États du Sud et certains États de l'Ouest où il existe une tradition de violence depuis l'époque de la colonisation.

Si, comme on le fait en général quand il s'agit de cette question, nous nous détournons des statistiques pour prouver la valeur de la peine capitale comme moyen de dissuasion, sur quoi allons-nous nous appuyer? Ne conviendrait-il pas de nous en remettre surtout au sens commun pour découvrir comment nous-mêmes, et ceux que nous avons pu observer au cours de notre vie, réagissons devant les moyens de dissuasion: dans quelle mesure, par exemple, ceux-ci nous décourageraient-ils, le cas échéant, de mener une vie criminelle ou d'enfreindre les lois? La princi-

pale raison, à mon avis, pour laquelle la plupart des gens s'abstiennent de les enfreindre est la crainte des conséquences. Je dirais même que ce que l'homme craint par-dessus tout, c'est la mort.

On a prétendu que la peur de l'emprisonnement à vie était tout aussi grande que celle de la mort; d'aucuns ont même avancé qu'elle était plus grande. Je ne crois pas que ceux qui argumentent ainsi aient examiné leurs propres réactions et leur propre pensée, sinon ils ne pourraient pas, en leur âme et conscience, invoquer cet argument. Quiconque a connu l'expérience de la guerre ou a vu des hommes sous le feu de l'ennemi ne peut manquer d'être convaincu que la plus grande des peurs est bien celle de mourir, du moins pour la grande majorité des gens. Il peut y avoir des individus exceptionnels qui l'ignorent, mais ils sont rares et je n'en ai jamais vu sous le feu de l'ennemi.

On a prétendu que l'esprit criminel ne craint pas la mort. Je rejette l'idée qu'il y ait un esprit criminel comme tel. Tous les êtres humains réagissent à certaines situations ordinaires de la même manière, et les criminels ont, je pense, les mêmes réactions que nous. Ils craignent la mort autant que tout autre. Ils peuvent surmonter cette crainte et poser certains gestes, comme les soldats en font pendant la guerre, mais la crainte subsiste, néanmoins; j'ai la ferme conviction que dans beaucoup de cas, elle évite des meurtres qui, autrement, seraient commis.

Je rejette l'argument selon lequel l'emprisonnement à perpétuité est un élément de dissuasion aussi grand que la peine capitale. Je le rejette parce que la peine d'emprisonnement à perpétuité permet toujours l'espoir. L'espoir est un sentiment qui porte les gens à persévérer dans n'importe quel genre d'activité et tant qu'un prisonnier aura l'espoir d'être libre un jour, une peine d'emprisonnement à perpétuité sera loin de constituer un élément de dissuasion aussi puissant que la peine de mort, surtout du fait que la prétendue peine d'emprisonnement à perpétuité ne correspond que bien rarement au fait. Le solliciteur général lui-même sait que presque toutes ces sentences ont été revisées et le prisonnier, mis en liberté conditionnelle au bout d'un certain temps.

Puis, il y a toujours l'espoir d'évasion. Pour ces motifs, je rejette la thèse selon laquelle l'emprisonnement à perpétuité dissuade autant le criminel de commettre un meurtre que la crainte de la mort, surtout par pendaison, de l'avis général, est particulièrement répugnante.